2026-CSSYN-016

Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 3 juillet 2026
AR n°078-200062248-20260701-lmc1165810C-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Compte de gestion - budget SYN

Le 1 juillet 2026, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en visioconférence sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 25 juin 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M 57 et M 4 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025-CSSYN-059 en date 10 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025-CSSYN-061 en date du 19 juin 2025 adoptant le budget supplémentaire 2025 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025-CSSYN-065 en date du 13 novembre 2025 adoptant la décision modificative n°1 2025 ;

Vu le rapport de Madame la Présidente du Comité Syndical ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : Le compte de gestion 2025 du budget principal du Syndicat établi par Monsieur le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein du compte administratif, est approuvé.

ARTICLE 2 : Les résultats du compte de gestion 2025 du budget principal du syndicat sont arrêtés comme suit :

Budget :	**Principal SYN**
Exercice :	**2025**
	Compte de gestion

	Dépenses	**Recettes**
Section de fonctionnement		
Résultat à la clôture N-1	3 060 097,66 €	0,00 €
Prévision	34 118 007,34 €	34 118 007,34 €
Réalisation	31 234 234,51 €	32 559 306,07 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Total en fonctionnement	**34 294 332,17 €**	**32 559 306,07 €**
Section d'investissement		
Résultat à la clôture N-1	0,00 €	12 255 955,99 €
Prévision	45 977 997,05 €	45 977 997,05 €
Réalisation	30 654 818,49 €	30 656 903,81 €
Restes à réaliser	2 382 740,25 €	4 331,35 €
Total en investissement	**33 037 558,74 €**	**42 917 191,15 €**
TOTAL des sections	**67 331 890,91 €**	**75 476 497,22 €**
Total Résultat N_1	0,00 €	9 195 858,33 €
Total Résultat N	0,00 €	1 327 156,88 €
dont résultat de fonctionnement N	*0,00 €*	*1 325 071,56 €*
dont résultat d'investissement N	*0,00 €*	*2 085,32 €*
Total résultat de clôture N	**0,00 €**	**10 523 015,21 €**
Total Solde des Restes à réaliser	-2 378 408,90 €	0,00 €

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Compte de gestion - budget SYN

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 12

Mme Sandrine BOCCARD, M. Bertrand COQUARD, M. Daniel COURTES, M. Michel DELAMAIRE, M. Jean-Michel FOURGOUS, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, M. Julien RIVIÈRE, Mme Clara SANDRIN, M. Olivier TELLIER, M. Dominique TURPIN.

Pouvoir : 4

Mme Sonia Brau à Mme Anne Hery Le Pallec, M. Yves Coscas à M. Denis Larghero, Mme Cécile Dumoulin à Mme Anne Hery Le Pallec, M. Patrick Stefanini à Mme Anne Hery Le Pallec.

Absents excusés : 9

M. M'barek Akafou, M. Pierre Bédier, M. Jean Pierre Dos Santos, Mme Laurence Duflos, M. Emmanuel Haiat, M. Patrick Herouin, M. Thomas Lam, M. Filipe Martins, M. Laurent Prevot.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité